

L'insertion à 24 mois des lycéens sortant en 2018 et 2019 d'une formation professionnalisante dans l'académie de Nantes

Numéro 51
Avril 2024

Parmi les lycéens ligériens sortis d'une dernière année d'études professionnelles en 2018 et 2019, de niveau CAP à BTS, 63 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sont en emploi salarié 24 mois après leur sortie. L'insertion professionnelle des jeunes s'est améliorée par rapport à leur situation à 6 mois, une hausse de 12 points est observée. Ces résultats doivent être analysés prudemment, certains points d'insertion correspondent à la période Covid.

Mélanie BESNARD



SEPP
SERVICE DE L'ÉVALUATION, DE LA
PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

MESURE DE L'INSERTION DES JEUNES : LE SYSTÈME D'INFORMATION DEPP/DARES INSERJEUNES

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « Scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « Emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Inserjeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. L'emploi non salarié, dans le public, et à l'étranger n'est pas couvert.

Dans l'académie de Nantes, parmi les jeunes inscrits en 2017/2018 ou en 2018/2019 en dernière année d'un cycle professionnel, deux ans après leur sortie, 63 % des ex-lycéens ont un emploi salarié dans le secteur privé, contre 51 % 6 mois après leur sortie. L'écart avec le national reste stable avec + 9 points à 6 mois et à 24 mois en faveur de l'académie de Nantes.

À tous les niveaux de formation, l'insertion s'améliore entre 6 et 24 mois, le taux d'emploi augmentant de 15 points pour le CAP, de 13 points pour le bac pro et de 11 points pour le BTS (figure 1a). Au niveau départemental, la Mayenne avait un taux d'emploi supérieur à la moyenne au point à 6 mois (+ 2 points), la tendance s'est inversée au point à 24 mois (- 2 points). Le département de la Vendée a quant à lui un taux d'emploi qui fluctue selon les dates d'observation probablement du fait de la saison touristique (figure 1b).

1a - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois selon la classe de sortie

	Taux d'emploi ¹ (%)				Evolution du taux d'emploi
	à 6 mois	à 12 mois	à 18 mois	à 24 mois	
CAP	31	37	42	46	
Bac pro	47	55	54	60	
BTS	61	68	67	72	
Ensemble	51	58	58	63	
<i>National</i>	42	47	49	54	

1b - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois par département

	Taux d'emploi ¹ (%)			
	à 6 mois	à 12 mois	à 18 mois	à 24 mois
Loire-Atlantique	53	59	60	64
Maine-et-Loire	50	57	57	63
Mayenne	53	57	57	61
Sarthe	45	51	54	58
Vendée	51	62	58	66
Ensemble	51	58	58	63

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

1^{er} Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié en France à 6 mois ou à 12 mois et l'effectif de sortants (hors élèves toujours en formation).

Avoir obtenu son diplôme est toujours un avantage pour l'insertion professionnelle à 24 mois.

Deux ans après leur sortie d'études, le taux d'emploi des diplômés est de 65 % contre 53 % pour les non-diplômés, tous niveaux confondus. Le gain par rapport à l'insertion à 6 mois est similaire chez diplômés (+ 12 points) et chez les non-diplômés (+ 11 points), cet écart est plus marqué pour les sortants de BTS (figure 2a). Dans tous les départements excepté celui du Maine-et-Loire, l'écart entre l'insertion à 6 mois et 24 mois des diplômés et des non-diplômés est resté stable (figure 2b).

2a - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois par classe de sortie, selon l'obtention du diplôme (en %)

		Taux d'emploi (%)			
	Diplôme obtenu	à 6 mois	à 12 mois	à 18 mois	à 24 mois
CAP	Oui (79%)	34	40	46	50
	Non (21%)	20	27	30	35
		+14			
Bac pro	Oui (82%)	49	58	56	62
	Non (18%)	40	45	46	52
		+9			
BTS	Oui (88%)	62	68	68	73
	Non (12%)	57	64	60	65
		+5			
Ensemble	Oui (84%)	53	60	60	65
	Non (16%)	42	48	48	53
		+11			

2b - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois par département, selon l'obtention du diplôme (en %)

		Taux d'emploi (%)			
	Diplôme obtenu	à 6 mois	à 12 mois	à 18 mois	à 24 mois
Loire-Atlantique	Oui (85%)	55	61	61	66
	Non (15%)	44	50	50	55
		+11			
Maine-et-Loire	Oui (82%)	52	60	59	65
	Non (18%)	42	48	47	52
		+10			
Mayenne	Oui (82%)	56	59	60	64
	Non (18%)	42	46	47	51
		+14			
Sarthe	Oui (78%)	48	54	57	61
	Non (22%)	39	44	44	50
		+9			
Vendée	Oui (88%)	52	64	60	67
	Non (12%)	43	54	51	58
		+9			
Ensemble	Oui (84%)	53	60	60	65
	Non (16%)	42	48	48	53
		+11			

Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour tous les lycéens professionnels de l'académie, les lycéens concernés sont exclus du champ pour cette figure.

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Les hommes continuent de mieux s'insérer professionnellement que les femmes.

Le taux d'emploi des hommes s'élève à 65 % 24 mois après la sortie d'études, contre 61 % pour celui des femmes. L'écart d'insertion à 24 mois entre les hommes et les femmes est stable par rapport à celui à 6 mois (figure 3a).

Le taux d'emploi des lycéens sortant d'une formation dans le domaine de la production et des services reste équivalent (figure 3b).

La spécialité «Transport, manutention, magasinage» garde le meilleur taux d'emploi de 6 mois jusqu'à 24 mois après la sortie des études. Les spécialités «Hôtellerie, restauration, tourisme» et «Services aux personnes (santé, social)» ont les gains d'insertion les plus forts entre le point à 6 mois et le point à 24 mois (+ 15 points) à relativiser en regard des variations saisonnières : des gains d'insertion sont constatés à 12 et 24 mois (juillet) alors qu'un léger recul est observé à 18 mois (janvier). Sur ces deux spécialités, la saisonnalité est plus marquée dans les départements du Maine-et-Loire et de la Vendée.

3a - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois selon le genre (en %)

Taux d'emploi	Femmes	Hommes	Ecart H-F (en points)
à 6 mois	49	53	+4
à 12 mois	57	59	+2
à 18 mois	56	59	+3
à 24 mois	61	65	+4

3b - Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois par secteur de formation (en %)

Taux d'emploi	Production	Services	Ecart S-P (en points)
à 6 mois	50	51	+1
à 12 mois	57	59	+2
à 18 mois	57	58	+1
à 24 mois	62	63	+1

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

La proportion de CDI chez les ex-lycéens en emploi augmente.

Deux ans après leur sortie du système scolaire, parmi les ex-lycéens en emploi, 47 % sont en CDI (+ 15 points par rapport au point à 6 mois). La part des contrats de professionnalisation est en baisse (- 10 points) ainsi que celle des contrats d'intérim (- 7 points) (figure 4). La part des emplois à temps partiel a diminué entre le point à 6 mois et le point à 24 mois (respectivement 20 % et 15 %).

4 - Nature de l'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois (en %)

Insertion	CDI	CDD	Intérim	Contrat de professionnalisation	Autre type de contrat
à 6 mois	32	29	19	18	2
à 12 mois	34	33	16	15	2
à 18 mois	45	29	14	10	2
à 24 mois	47	30	12	8	3

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, en emploi, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

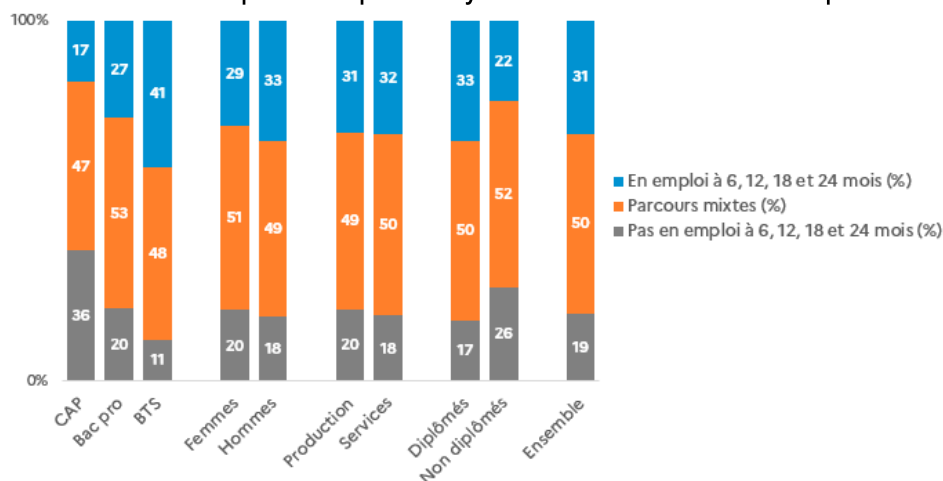
Source : Dares, Depp, InserJeunes

Près d'un lycéen sur trois est en emploi salarié à la fois 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie d'études.

31 % des ex-lycéens sont en emploi aux quatre dates étudiées, 50 % ont un parcours mixte : au moins une fois en emploi et au moins une fois sans emploi et les 19 % restants ne sont pas en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois. (figure 5). En parallèle, on constate que 17 % des sortants ont le même employeur à ces quatre points d'observation.

Les parcours dans l'emploi salarié privé des lycéens diffèrent selon le niveau de diplôme préparé et selon l'obtention du diplôme. 36 % des sortants d'un diplôme de CAP n'ont jamais été en emploi aux quatre dates, c'est également le cas de 26 % des non diplômés.

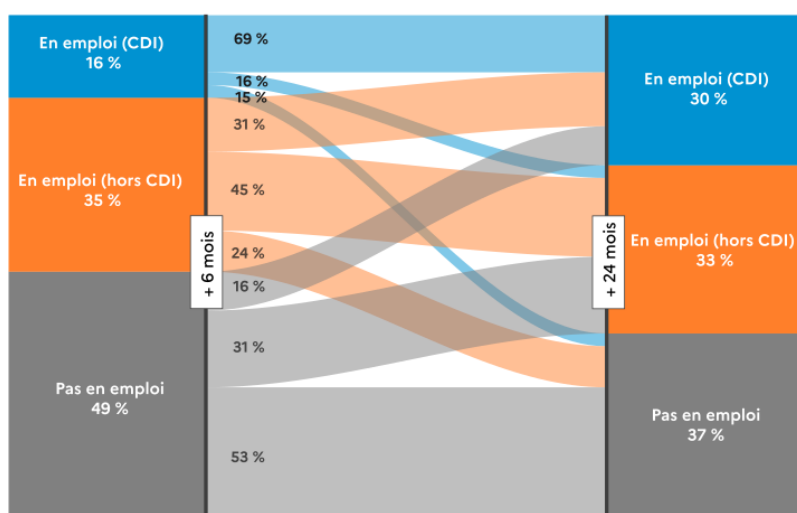
5 - Parcours dans l'emploi salarié privé des lycéens au cours des deux années après leur sortie d'études (en %)



Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

6 - Situation à 6 et 24 mois des lycéens sortant d'études



Un accès progressif au CDI

Deux ans après leur sortie d'études, 30 % des lycéens ont un emploi en CDI (figure 6). Ce taux est en hausse de 14 points par rapport à la situation 6 mois après la sortie d'études. 69 % des lycéens qui étaient en CDI 6 mois après leur sortie d'études le sont encore deux ans après leur sortie d'études. Parmi les lycéens ayant un emploi hors CDI 6 mois après la sortie d'études, 31 % sont en CDI 24 mois après la sortie d'études alors que 24 % sont sans emploi. Enfin, parmi les lycéens sans emploi 6 mois après leur sortie d'études, 16 % sont en CDI deux ans après la sortie d'études et 31 % sont en emploi hors CDI. Deux ans après leur sortie d'études, 33 % des lycéens ont un emploi hors CDI.

Lecture : parmi les lycéens sortant du système scolaire en 2018 et 2019, 16 % étaient en emploi avec un CDI 6 mois après leur sortie d'études. Parmi ces lycéens en emploi avec un CDI 6 mois après leur sortie d'études, 69 % étaient en emploi avec un CDI 24 mois après leur sortie d'études.

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 et 24 mois après la fin des études. Seul le contrat principal a été pris en compte.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

7 - Part de la reprise d'études un an après la sortie d'études pour les lycéens sortant en 2018 et 2019 (en %)

	En reprise d'études de l'année scolaire n+1 (%)
CAP	5
Bac pro	8
BTS	10
Femmes	9
Hommes	7
Production	6
Services	9
Diplômé	9
Non diplômé	3
En emploi 6 mois après la sortie d'études	8
Pas en emploi 6 mois après la sortie d'études	9
Ensemble	8

Champ : Sortants en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Un an après leur sortie d'études, 8 % des ex-lycéens reprennent des études.

Parmi les ex-lycéens qui sont sortis du système scolaire en 2018 ou 2019, 8 % ont repris des études un an après. 9 % des ex-lycéens ayant obtenu leur dernier diplôme sont en reprise d'études un an après contre 3 % des ex-lycéens n'ayant pas obtenu leur dernier diplôme. La part des sortants de BTS (10 %) est également plus importante que celle des CAP (5 %) et Bac pro (8 %). Cette reprise d'études est également plus fréquente dans le domaine des services (9 %) que dans celui de la production (6 %).

Bibliographie :

Antoine R., (DEPP), Fauchon A. (DARES), 2022, "L'insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 - 56 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021", Note d'Information, n° 22.20, DEPP

Directrice de la publication : Katia BÉGUIN

Rectorat de Nantes
SEPP
Site Margueritte

02 40 37 37 37
8 rue du général Margueritte
Nantes
www.ac-nantes.fr